

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE
-
DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

**Allocutions du
Président de la Confédération Joseph Deiss
et du Conseiller fédéral Pascal Couchepin**

***Conférence de presse
"Conciliation du travail et de la famille :
étude OCDE"***

**Berne
Jeudi, 28 octobre 2004**

Embargo: jeudi, 28 octobre 2004, 15h00

Seule la version orale fait foi

Allocution d'introduction de Monsieur le Président de la Confédération Joseph Deiss

Madame la Directrice adjointe,
Mesdames, Messieurs,

Mon collègue, Monsieur le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, et moi-même avons le plaisir aujourd'hui de souhaiter la bienvenue à Madame Martine Durand, directrice adjointe à l'OCDE. En effet, la Suisse a eu le plaisir de participer cette année, avec la Nouvelle-Zélande et le Portugal, à l'étude thématique de l'OCDE sur la conciliation du travail et de la famille.

Aider les parents à concilier leurs vies professionnelle et familiale constitue, aux yeux du Conseil fédéral, une priorité politique. Les enjeux socio-économiques sont nombreux: il en va de la croissance économique et du bon fonctionnement du marché du travail, en passant par la lutte contre les effets du vieillissement démographique, la préservation des investissements (publics) dans le capital humain, le combat contre la pauvreté, l'amélioration de l'intégration sociale et scolaire des enfants ainsi que l'égalité entre femmes et hommes.

On ne peut pas dire que rien ne soit entrepris dans notre pays pour améliorer la situation des parents qui travaillent. Toutefois, les choses se font de manière trop erratique, sans coordination et, surtout, beaucoup trop lentement. Il faut souligner que la mise sur pied d'une politique digne de ce nom se heurte à deux obstacles principaux: les domaines concernés sont multiples et les compétences – en raison du fédéralisme - sont éclatées. A cela s'ajoute la mauvaise situation des budgets des collectivités publiques. Ces difficultés ne nous autorisent cependant pas à faire l'économie d'un débat approfondi et de rechercher activement des solutions durables.

L'analyse de la situation et les recommandations de l'OCDE nous fournit la chance unique de bénéficier du point de vue d'experts reconnus internationalement. J'espère qu'il stimulera la discussion dans notre pays.

Madame la Directrice adjointe, c'est avec plaisir que je vous passe la parole.

Allocution de Monsieur le Conseiller fédéral Pascal Couchepin

Monsieur le Président,
Madame la Directrice adjointe,
Mesdames, Messieurs,

A l'île St-Pierre, j'ai récemment présenté « le rapport sur la famille », le deuxième du genre au niveau national après celui de 1978. Sur la base de ce rapport j'avais conclu qu'une politique familiale durable doit notamment s'appuyer sur une relation solide et harmonieuse entre les exigences de la vie professionnelles et celles de la vie en famille.

En Suisse, la majorité des parents travaillent. Cela les oblige à jongler avec les horaires, à se montrer très flexibles et à surmonter passablement de difficultés pratiques. Nous devons les aider là où cela est possible. Nous devons aussi aider les femmes qui souhaiteraient travailler mais qui ne le font pas parce qu'elles ne peuvent pas concilier travail et occupations familiales. Les enquêtes montrent que la plupart des parents ont effectivement moins d'enfants qu'ils ne le souhaiteraient. Quatre femmes universitaires sur dix n'ont pas d'enfant.

En améliorant le fonctionnement du couple travail et famille, on agit utilement pour encourager la croissance économique et on lutte contre le vieillissement démographique. Sur le plan social, les enjeux sont aussi importants. Pour les bas revenus, l'intégration professionnelle des deux parents n'est pas une question de choix mais une nécessité. En améliorant les structures de garde pour les enfants, on évite aussi que les enfants soient livrés à eux-mêmes. La fréquentation des crèches est une chance pour les enfants. Elle améliore leur faculté de vivre en groupe, elle les stimule et est un facteur de progrès scolaires.

Dans sa réponse à l'interpellation du Parti démocrate-chrétien du 20 septembre dernier, le Conseil fédéral a confirmé cette politique. Il estime que la question de la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle est un point essentiel et juge très important d'améliorer les possibilités de concilier les deux. Il a par ailleurs repris à son compte l'essentiel des mesures proposées lors de la présentation du rapport sur la famille. Le Président Deiss reviendra sur les mesures que nous proposons dans son intervention.

Le rapport présenté à l'île St-Pierre était en quelque sorte l'analyse de notre politique familiale vue de l'intérieur. Aujourd'hui, c'est un regard extérieur qui est posé sur notre politique familiale. Je salue cette initiative. Elle permet de poursuivre le débat engagé. Le rapport de l'OCDE est un instrument précieux dans ce processus qui nous conduit à mettre la politique familiale au centre de nos réflexions.

Le rapport qui nous est livré aujourd'hui confirme notre analyse en démontrant que la prospérité de notre économie et de notre société passe par une participation accrue des femmes au marché du travail.

Le rapport apporte une analyse intéressante notamment dans trois domaines :

- On sait que le canton du Tessin a une politique familiale volontaire. Elle est souvent citée en exemple. Le rapport de l'OCDE relève que le modèle tessinois a des effets sur le taux d'emploi des mères qui est dans ce canton plus bas qu'ailleurs. Le système des allocations complémentaires encouragerait certaines femmes à ne pas travailler. C'est un point intéressant à débattre. Les cantons qui veulent s'inspirer de ce modèle doivent-il le modifier sur certains points pour améliorer le travail de pionnier effectué au Tessin ? La question est posée.
- L'analyse que fait l'OCDE sur le projet de prestations complémentaires pour les familles, que discute actuellement la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, est aussi intéressante. Si l'on met une législation nationale en place dans ce domaine, nous disent les experts de l'OCDE, veillons à éviter de compromettre les incitations financières à travailler en subordonnant par exemple une partie des prestations à l'exercice d'un emploi. Je suis certains que ces remarques stimuleront les débats parlementaires.
- Les conclusions de l'OCDE sur la politique des crèches sont également intéressantes. Le système suisse n'est pas idéal. Aujourd'hui, on encourage l'offre en subventionnant les places. Les experts suggèrent que l'on développe un système orienté sur la demande avec des allocations versées directement aux parents. On créerait ainsi une émulation entre les différentes crèches qui pourraient se distinguer les unes des autres par leur offre qualitative ou leurs prix. Comme vient de nous le rappeler Mme Durand, de tels systèmes existent en Australie et en Nouvelle-Zélande. On peut également imaginer le système avec des crédits d'impôt comme aux Pays-Bas et Grande-Bretagne.

Mesdames et Messieurs,

Personne ne nie l'utilité de développer une politique plus favorable pour les parents qui travaillent. C'est ce que j'ai défendu à l'Île Saint-Pierre lorsque j'ai plaidé pour une politique familiale durable. C'est ce que nous faisons aujourd'hui en prenant connaissance de ce rapport de l'OCDE.

Bien sûr, ce rapport aborde la question surtout sous l'angle économique. Dans cette logique, plus il y a de femmes qui travaillent et plus elles travaillent beaucoup, mieux la société se portera. Comme responsable des affaires sociales, je dois naturellement aussi prendre en compte d'autres intérêts. Les parents ont le devoir de s'occuper de leur famille, de leurs enfants. Il faut pour cela investir du temps. Et ce temps n'est pas facile à dégager lorsque l'on travaille.

Vous le constatez, les problèmes à régler ne sont pas simples. Mais le débat sur la politique familiale est ouvert. Il se poursuivra ces prochaines années dans la société, au Parlement et au Conseil fédéral. La conférence de presse d'aujourd'hui est l'occasion d'apporter, grâce au rapport de l'OCDE, une nouvelle pierre à l'édifice de cette politique familiale.

Allocution de Monsieur le Président de la Confédération Joseph Deiss

Madame la Directrice adjointe,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaiterais encore aborder aujourd'hui plus particulièrement, en tant que représentant des autorités fédérales, le rôle de la Confédération dans le cadre d'une politique destinée à améliorer la conciliation des vies professionnelle et familiale. Parmi les différents niveaux de gouvernement concernés, la Confédération se présente, a priori, comme celui qui a les compétences directes les plus limitées. Malgré cela, la Confédération peut jouer un double rôle :

- elle peut prendre des mesures dans des domaines spécifiques. De fait, elle est déjà active dans quelques-uns d'entre eux – je vous les esquisserai après. Dans ce contexte, elle se doit, bien entendu, aussi d'examiner sa propre législation sous l'angle de sa compatibilité avec la promotion de la conciliation du travail et de la famille.
- la Confédération doit cependant, à mon sens, aussi donner des impulsions en jouant un rôle d'information et de sensibilisation, d'une part, et de coordination (dans le sens du rôle d'un modérateur), d'autre part. Dans ce cadre, elle doit en particulier s'efforcer de motiver les décideurs politiques et économiques.

Plus concrètement, au niveau fédéral, les principales mesures existantes et en projet sont les suivantes.

Les mesures existantes :

- L'aide financière fédérale à l'accueil extra-familial pour enfants : Depuis 2003, la Confédération apporte une aide financière, limitée dans le temps et en termes de montants, à la création de structures d'accueil pour les enfants (crèches, garde extra-scolaire, réseaux de mamans de jour). Le programme est prévu pour huit ans, en deux volets (2003-2007 et 2007-2011). Le Parlement fédéral doit encore voter le crédit relatif au deuxième volet. A cette fin, une évaluation du premier volet est en cours.
- Le congé maternité : Le nouveau congé maternité (révision des APG) a été approuvé en votation populaire le 26 septembre 2004 et entrera en vigueur en juillet 2005.
- Les subventions pour les organismes actifs dans le domaine du conseil : en vertu de la loi sur l'égalité, la Confédération accorde des aides financières, à des organismes, qui, par exemple, donnent aux entreprises, aux écoles et aux particuliers des conseils adaptés.

A cela s'ajoute des mesures fédérales qui sont en cours de préparation ou de discussion:

- La formation du personnel des structures d'accueil pour enfants : afin de lutter contre la pénurie du personnel dans le domaine de la garde des enfants, le Conseil fédéral est en train de créer un nouveau certificat fédéral de capacité pour ces professions. Le projet d'ordonnance sur la formation, qui prévoit cette mesure, a été envoyé en consultation en août 2004.
- L'impôt fédéral direct : la réforme fiscale sera remise sur le métier. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a l'intention de veiller notamment à ce que les obstacles fiscaux qui dissuadent les mères de travailler davantage soient éliminés.
- La scolarité et sa compatibilité avec l'activité professionnelle des parents : pour toutes les questions liées à l'école au sens strict du terme - telles que les périodes blocs, l'âge de la scolarisation, les écoles à horaires continus -, le Conseil fédéral est de l'avis qu'il revient en premier lieu aux cantons de trouver des solutions. Cependant, s'ils n'y parvenaient pas, le Conseil fédéral engagerait des mesures de son côté. Il est à noter que, pour qui concerne la garde extra-scolaire, la Confédération accorde l'aide financière fédérale à la création d'infrastructures que je vous ai mentionnée auparavant.

Enfin, plus globalement, le Conseil fédéral souhaite contribuer à une amélioration de la coordination des initiatives et des mesures de l'ensemble des acteurs concernés et donner une impulsion auprès des décideurs politiques et économiques. A cette fin, nous sommes en train d'examiner le moyen, pour la Confédération, de développer des mesures allant dans le sens d'une promotion plus active et plus systématique des meilleures pratiques ("best practices"), qui se situe à deux niveaux : celui des entreprises, d'une part, et celui des politiques des collectivités publiques (les cantons et, indirectement, les communes), d'autre part. En ce qui concerne le volet relatif aux entreprises, je puis d'ores et déjà vous annoncer qu'une conférence de presse, qui se tiendra le mardi 30 novembre à Berne avec la firme Prognos, vous informera au sujet de la première étape de ce projet.

Nous vous remercions de votre attention.